

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/CONF.43/INF.1
7 janvier 1969
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

QUATRIEME CONGRES DES NATIONS UNIES POUR LA PREVENTION
DU CRIME ET LE TRAITEMENT DES DELINQUANTS

(Prière de donner à cette note d'information préparée par le
Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies une publi-
cité aussi large que possible en la reproduisant en totalité
ou en partie, en toutes langues)

I. LES TROIS PRECEDENTS CONGRES

Par sa résolution 415 (V) du 1er décembre 1950, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé que l'Organisation convoquerait tous les cinq ans un congrès international en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants. Le premier Congrès s'est tenu en 1955, au Palais des Nations à Genève. Le deuxième s'est réuni en 1960, à Church House et Carlton House, Londres, sur l'invitation du Gouvernement du Royaume-Uni, et le troisième en 1965, à Folkets Hus, Stockholm, sur l'invitation du Gouvernement suédois.

II. DATE ET LIEU DU QUATRIEME CONGRES

Le quatrième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants se tiendra au Palais des conférences internationales, à Kyoto, Japon, du 17 au 26 août 1970. Il sera l'hôte du Gouvernement japonais.

III. PARTICIPATION

Selon l'usage établi, le Congrès groupera trois catégories de participants :

- 1) Des membres désignés officiellement par leur gouvernement, qui seront des experts en matière de défense sociale, ou s'intéresseront directement

à la politique et aux programmes touchant la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (par exemple des spécialistes de la planification sociale, des experts et des responsables en matière d'éducation, d'action sociale, d'action en faveur de la jeunesse et en matière d'emploi), et auront une connaissance ou une expérience particulière des questions inscrites à l'ordre du jour du Congrès;

- 2) Des représentants des institutions spécialisées des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et qui s'intéressent aux questions de défense sociale;
- 3) Des personnes participant au Congrès à titre individuel, en raison de l'intérêt direct qu'elles portent aux questions de défense sociale (membres du corps enseignant des universités, représentants d'instituts de criminologie et de recherche sociale, membres d'organisations nationales non gouvernementales qui s'occupent de défense sociale, personnel des établissements correctionnels et des établissements pour mineurs délinquants, magistrats et membres d'associations de juristes, travailleurs sociaux, travailleurs sociaux s'occupant de la jeunesse, experts en pédagogie, fonctionnaires de police).

L'Organisation des Nations Unies ne prendra pas à sa charge les dépenses des participants.

IV. PROGRAMME

Pour l'organisation de ce Congrès, le Secrétariat s'inspirera des recommandations des membres du Comité consultatif d'experts en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants. Le programme aura pour thème central la criminalité et le développement et comprendra les questions suivantes :

- 1) La politique de défense sociale en relation avec la planification du développement;
- 2) La prévention de la délinquance et spécialement de la délinquance juvénile dans le contexte du développement national;

/...

- 3) Participation du public à la prévention du crime et à la lutte contre la délinquance;
- 4) L'ensemble des règles minima pour le traitement des détenus compte tenu des changements survenus en matière correctionnelle.

Il est entendu que durant la période d'un an et demi qui s'écoulera d'ici l'ouverture du Congrès, il pourra être nécessaire de modifier l'intitulé de certains des points de l'ordre du jour.

Le programme du Congrès comprendra également la visite de certaines institutions, des projections de films et une exposition; une visite de l'exposition universelle d'Osaka est également prévue, ainsi que des circuits touristiques après le Congrès.

Les langues officielles du Congrès seront l'anglais, l'espagnol, le français et le russe. L'interprétation simultanée d'une langue dans les trois autres sera assurée pour toutes les séances de sections et les séances plénières.

V. DOCUMENTATION

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies préparera un document de travail sur chacun des principaux points de l'ordre du jour du Congrès. Ces documents, qui serviront de base de discussion, présenteront les éléments du problème, indiqueront les préoccupations des divers pays, et préciseront les grands problèmes qui se posent. Les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social pourront également préparer, sur l'invitation du Secrétariat, une documentation de base sur tel ou tel aspect du programme.

La documentation sera envoyée aux participants au moins six semaines à l'avance et il n'y aura pas de distribution de documents pendant le Congrès.

VI. INSCRIPTION

Une carte d'inscription sera remise aux personnes qualifiées pour assister au Congrès (voir le point III à la présente note). Des formules d'inscription peuvent être obtenues en s'adressant au Chef de la Section de la défense sociale, Nations Unies, New York, New York 10017. L'inscription est gratuite.

/...

VII. VOYAGE ET LOGEMENT DANS LES HOTELS

Pour tous renseignements concernant le voyage et les réservations de chambres d'hôtel, il convient de s'adresser directement au :

Japan Travel Bureau
1-1 Marunouchi
Chiyoda-Ku, Tokyo
Japon

This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at cjsmithphd@comcast.net or Emil Wandzilak at emil.wandzilak@unodc.org.